

Génocide rwandais : un juge va enquêter sur le rôle de la banque BNP Paribas

Benoît Collombat

France TV Info, 25 septembre 2017

Une information judiciaire pour “complicité de génocide et crimes contre l’humanité” vient d’être ouverte contre la banque BNP Paribas. La banque est soupçonnée d’avoir contribué au financement d’un achat illégal d’armes à destination du Rwanda, en 1994.

Une information judiciaire pour complicité de génocide et crimes contre l’humanité vient d’être ouverte suite à la plainte déposée en juin dernier par trois associations contre la banque BNP Paribas, révèle lundi 25 septembre *franceinfo*.

La banque est soupçonnée par trois associations, Sherpa, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda et Ibuka France, d’avoir contribué au financement d’un achat illégal d’armes à destination du Rwanda, alors en plein génocide, en juin 1994. Et cela malgré un embargo sur les armes voté par l’ONU.

Sollicitée par la cellule Investigation de Radio France, la BNP répond qu’“il s’agit de la suite mécanique et obligatoire dans le cadre d’un dépôt de plainte de ce type. Cela ne constitue en aucun cas un développement nouveau. Ce sont des faits très anciens datant de 1994. La Banque informe qu’elle n’a pas eu communication de la plainte annoncée par voie médiatique, et qu’elle n’en connaît donc pas la substance. Dans ces conditions, il n’est pas possible de commenter plus avant.”

Un ordre de paiement aurait été validé par la BNP Paribas

C’est le juge d’instruction Alexandre Baillon du pôle génocide du tribunal de grande instance de Paris qui est chargé de cette enquête.

Selon les éléments de la plainte déposée par les trois associations en juin, la banque aurait validé un ordre de paiement, dans le cadre d'une livraison d'armes. La BNP aurait été "la seule banque à répondre par l'affirmative et à débloquer les fonds suffisant pour l'achat d'armes par le gouvernement rwandais", lors de cette livraison d'armes, ajoutent les associations plaignantes.

Le génocide des Tutsis et des Hutus modérés a fait près d'un million de morts au Rwanda, entre avril et juillet 1994. C'est la première fois qu'une telle plainte est déposée contre une banque, en France.